

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil d'administration de la Régie
D'incendie Pierreville – St-François-du-Lac tenue au 41, rue Trahan, 16 mai 2023 à
19 :30 à laquelle sont présents :

Diane De Tonnancourt,,Présidente, mairesse de Yamaska, Léo-Paul Desmarais,
conseiller Yamaska, Marie-Pier Guévin-Michaud, conseillère Pierreville, André
Descoteaux, maire Pierreville, Pierre Provost, conseiller St-Gérard-Majella,. Jean
Beaubien, conseiller St-Gérard-Majella, Réjean Gamelin, conseiller St-François-du-
Lac, Nathalie Gamelin, conseillère Saint-François-du-Lac, Richard Desmarais,
Directeur incendie.

Absence motivée: Benoit Yergeau, maire St-Pie-de-Guire, Jean-Daniel Scheurer,
conseiller St-Pie-de-Guire
Pompier présent :3 pompiers

Formant quorum sous la présidence de Mme Diane De Tonnancourt,
Diane Martineau, greffière-trésorière, agit à titre de secrétaire d'assemblée

ORDRE DU JOUR

- 01. Ouverture de la séance ;
- 02. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 03. Adoption du procès-verbal du 14 février 2023;
- 04. Lecture et adoption des comptes payés au 30 avril 2023;
- 05. État des revenus et dépenses au 30 avril 2023 ;
- 06. Mot du directeur
- 07. Divers
- 08. Date de la prochaine rencontre: 19 septembre 2023;
- 09. Clôture de la séance.

01. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée
est déclarée régulièrement constituée par le président.

02. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2023-05-10	IL EST PROPOSÉ PAR	Réjean Gamelin
	APPUYÉ PAR	Pierre Provost

ET RÉSOLU UNANIMEMENT
D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

03. ADOPTION PROCÈS-VERBAL DU 14 FÉVRIER 2023

CONSIDÉRANT QUE	chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 février 2023 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.
------------------------	--

2023-05-11	IL EST PROPOSÉ PAR	Jean Beaubien
	APPUYÉ PAR	Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU UNANIMEMENT d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du
14 février 2023.

ADOPTÉE

**04. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS AU 30 AVRIL 2023
(VOIR ANNEXE A)**

CONSIDÉRANT	le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur général et secrétaire-trésorière;
--------------------	---

CONSIDÉRANT

le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution portant le numéro 2022-09-25 (Adoption Budget 2023) et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et secrétaire-trésorière;

CONSIDÉRANT

le certificat de crédits suffisants émis par la secrétaire-trésorière relativement à ces dépenses et engagements de fonds;

2023-05-12

IL EST PROPOSÉ PAR

Nathalie Gamelin

APPUYÉ PAR

Léo-Paul Desmarais

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

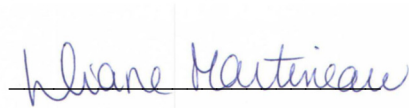
d'adopter les comptes payés au 30 avril 2023 tels que présentés ci-dessus par la secrétaire-trésorière au montant de 78 692,66 \$

ADOPTÉE

Je, soussignée certifie par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses et engagements de fonds décrits dans les listes ci-jointes, et dont le sommaire apparaît ci-après :

Montant total des comptes payés : 78 692,66 \$

Signé ce 14 mai 2023



Diane Martineau DMA, greff-trés,

05. PRÉSENTATION DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DÉPENSES 30 AVRIL 2023 (VOIR ANNEXE B)

La secrétaire-trésorière fait la présentation de l'état des revenus et dépenses au 30 avril 2023, Le total des dépenses est de 110 689,78 \$, Et des revenus de 174 722 \$, Il n'y a rien de particulier dans l'état des revenus et dépenses présenté.

06. MOT DU DIRECTEUR

54 appels depuis le début de l'année

Transmission d'une communication de CAUCA au sujet d'éventuels frais à payer pour continuer de recevoir le service. Plus d'informations est demandés. Les Municipalités doivent s'adresser directement au service CAUCA.

Permis de brulage: rappel aux municipalités qu'une copie du permis de brulage doit être transmise à CAUCA et à la Régie. Un formulaire a déjà été fournis par CAUCA.

Formation pompiers (3) débute à l'automne

Augmentation de la subvention pour la formation des pompiers à 1915\$ par candidat.

07. DIVERS

AUTORISATION DE SIGNATURE DE DOCUMENT AU NOM DE LA RÉGIE D'INCENDIE DE PIERREVILLE ST-FRANCOIS-DU-LAC

CONSIDÉRANT QUE

la résolution 2023-02-08 qui nomme Pierre Hamel à titre de directeur-incendie en remplacement de Richard Desmarais;

	CONSIDÉRANT QUE	Pierre Hamel entre en poste le 2 juin 2023;
	CONSIDÉRANT QUE	Pierre Hamel doit signer certain document au nom de la Régie d'incendie de Pierreville St-François du Lac;
2023-05-13	IL EST PROPOSÉ PAR	Jean Beaubien
	APPUYÉ PAR	Réjean Gamelin
	ET RÉSOLU UNANIMEMENT	d'autoriser Pierre Hamel à signer au nom de la Régie d'Incendie de Pierreville St-François-du-lac tous documents administratifs. Que Pierre Hamel soit autorisé à traiter au nom de la Régie avec toutes instances Gouvernementales.

ADOPTÉE

08. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

Prochaine rencontre 19 septembre 2023 19 :30, 41 rue Trahan, Pierreville.

09. CLÔTURE DE LA RÉUNION

	CONSIDÉRANT	que l'ordre du jour est épuisé
2023-05-14	IL EST PROPOSÉ PAR	André Descoteaux
	APPUYÉ PAR	Marie-Pier Guévin-Michaud
	ET RÉSOLU UNANIMEMENT	de lever la réunion à 20 h 34.

ADOPTÉE

_____	_____
Diane De Tonnancourt, président	Diane Martineau DMA, greffière-trésorière

